



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 Mai 2021 à 19 H 30

Le vingt Mai deux mille vingt-et-un, à dix-neuf heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Verrière des Cordeliers, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 12 Mai 2021.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (Dix-sept) :

M. Marc DELEIGUE, M. Stéphane ROBERT, M. Guy VACHON, Mme Marine MATA, Mme Caroline MUSCELLA, M. Pascal DANCETTE, Mme Marie-Thérèse MORAND, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, Mme Corine CHABORD, Mme Lucie DANCETTE, M. Jean-Marc PALLET, Mme Linda LAURO, M. David LESUR, Mme Nadine EUKSUZIAN, M. Jacques PRAT, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX

Absents au moment du vote (deux dont deux pouvoirs) :

Mme Marion CHOFFEL donne pouvoir à Mme Marine MATA
M. Yves DELORME donne pouvoir à M. Marc DELEIGUE

Secrétaire de séance : M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX

Délibération n° 2021.031 : Droits de place – Gratuité au titre de l'année 2021 et tarifs applicables à compter du 1^{er} Janvier 2022

Monsieur Stéphane ROBERT, 1^{er} Adjoint et Adjoint aux Finances informe les membres de l'assemblée délibérante qu'il convient de fixer un tarif de droits de place permettant l'installation de camionnettes vendant des préparations culinaires ou produits alimentaires sur le domaine public de la commune.

Toutefois, en raison de la crise sanitaire et afin de favoriser la reprise économique de ces petits commerçants, il propose la gratuité de ces emplacements au titre de l'année 2021. Un abonnement mensuel de 50.00 € TTC sera appliqué à compter du 1^{er} janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la gratuité des droits de place sur le domaine public au titre de l'année 2021 pour l'installation de camionnettes vendant des préparations culinaires ou produits alimentaires sur le domaine public de la commune.
- **APPROUVE** la mise en place d'un abonnement mensuel de 50.00 € TTC à compter du 1^{er} Janvier 2022 pour les occupations du domaine public énumérées ci-dessus

*Affichage de
7 juin 2021*



Pour extrait conforme,
A Sainte-Colombe, le 20 Mai 2021

Le Maire,
Marc DELEIGUE